

FORMULAIRE A

(à conserver par le gérant de la structure réceptive)

TAXE DE SÉJOUR – CERTIFICAT D'EXONÉRATION

(pour les malades et les accompagnateurs de personnes hospitalisées dans des structures sanitaires)

(Règlement sur la taxe de séjour dans la ville de Turin approuvé sur décision du Conseil Municipal numéro mécanographique 2012 0174/013 du 27 février 2012)

JE SOUSSIGNÉ/ÉE _____
NÉ/É À _____ PROV. _____ LE
_____/_____/_____ DOMICILIÉ/ÉE À _____ PROV. _____ RUE/PLACE
_____ N. _____ CP _____ TÉL
_____ PORTABLE _____ FAX _____
E-MAIL _____

CODE FISCAL																				
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉCLARE

AUX TERMES DE L'ARTICLE 3 ALINÉA 3 DU RÈGLEMENT POUR L'APPLICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR DE LA VILLE DE TURIN:

- AVOIR SÉJOURNÉ DU _____ AU _____ AUPRÈS DE LA STRUCTURE RÉCEPTIVE _____ DANS LE BUT DE FOURNIR UNE ASSISTANCE SANITAIRE À UNE PERSONNE HOSPITALISÉE DU _____ AU _____ DANS LA STRUCTURE SANITAIRE _____ RUE/PLACE _____

LE DÉCLARANT, SUR DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE TURIN, EST TENU DE FOURNIR LE NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE AINSI QUE LA DOCUMENTATION CERTIFIANT L'HOSPITALISATION DE LA PERSONNE ASSISTÉE.

Le déclarant a signé le présent certificat, options et informations comprises, conscient des sanctions pénales qu'il encourt en cas de déclarations mensongères, conformément aux prescriptions de l'article 76 du DPR 445/2000 et conscient qu'en cas de déclarations mensongères, il/elle ne peut plus bénéficier des avantages dérivant de la mesure prise sur la base de la déclaration, tel que prévu par l'article 75 du DPR 445/2000.

Le présent certificat est délivré sur la base des articles 46 et 47 du DPR n. 445 de l'an 2000 et modifications suivantes.

Note d'information ex. art. 13 Décret Législatif N. 196/2003 pour le traitement des données personnelles
Conformément aux dispositions de l'article 13 du Décret Législatif n. 196 du 30 juin 2003, la Municipalité de Turin, en tant que personnalité juridique, Titulaire et Responsable du traitement des données personnelles, vous informe que les informations que vous nous avez fournies seront traitées, même avec des instruments informatiques, dans la limite de la réglementation en vigueur, uniquement pour les finalités prévues par la présente mesure. Le gérant de la structure réceptive est tenu de conserver pendant cinq ans ledit certificat, afin de permettre à la Municipalité de Turin, agissant en tant que titulaire du traitement des données qui y sont fournies, d'effectuer les contrôles fiscaux nécessaires. Dans le cadre de ce même traitement, vous aurez la faculté d'exercer vos droits aux termes de l'article 7 du Décret Législatif n. 196/2003.

_____ Lu et approuvé _____
(lieu et date)

NOTES _____

ANNEXES: copie de la pièce d'identité du déclarant

DATE _____

SIGNATURE _____